

la répulsion instinctive des peuples jeunes et peu fortunés pour les impôts directs, toutes ces causes donnèrent aux colonies anglaises des tarifs protecteurs plus ou moins élevés.

Au Canada, une autre circonstance, à défaut d'autres motifs, aurait suffi à nous interdire l'application des théories de Cobden : je veux dire le voisinage des États-Unis. En dépit de nos récentes tentatives pour entr'ouvrir nos portes au commerce anglais, on peut affirmer, en thèse générale, que d'ici longtemps les colonies continueront de prélever des impôts douaniers sur leurs importations, y compris celles de provenance anglaise.

IMPÉRIALISME COMMERCIAL

Le manufacturier de la Grande-Bretagne se trouve donc en face de cette situation : les marchés civilisés lui sont fermés par la protection, il est expulsé des marchés ouverts par la concurrence étrangère, son propre marché est incapable d'une plus grande consommation. Il jette les yeux autour de lui et cherche une solution. Il commence à se demander s'il ne serait pas à propos de se ménager une retraite plus modeste que le palais mondial où il s'est promené en maître jusqu'ici. Au risque de s'imposer quelques sacrifices d'opinion et même d'argent, qu'il supporterait, du reste, en commun avec ses concitoyens, il ne serait pas fâché de s'assurer quelques marchés qui fussent bien à lui. Mais pour atteindre ce résultat, il lui faut s'adresser à des pays où il puisse exercer une certaine autorité politique. Les colonies anglaises se trouvent seules dans cette situation.

Mais l'industriel anglais sait à merveille qu'en affaires, les bons procédés s'appuient sur le principe de "donnant, donnant." Moins que tout autre croit-il à l'efficacité des tendres épanchements pour produire des résultats permanents. Il comprend que la période des amours violentes expirée, les colonies demanderont, en échange des sacrifices qu'elles s'imposeront, une récompense plus tangible que des médailles et des titres pour leurs grands hommes. C'est le moment où le problème devient épineux.

Le contribuable anglais, réduit à la portion congrue, surchargé d'impôts directs et d'accises, n'entend pas taxer ses vivres pour permettre à ses financiers enrichis d'acquérir les domaines d'une aristocratie ruinée, ni même pour favoriser ses cousins des colonies dont l'heure où le malheur l'inquiète beaucoup moins que le problème de son souper du lendemain. Car ce sont des articles de nécessité que les colonies peuvent lui vendre et sur lesquels il peut leur offrir un bénéfice. Il consentirait volontiers à charger d'impôts les soieries et les vins de France, les bibelots d'Allemagne, les objets d'art d'Italie, mais ni l'industriel anglais ni l'agriculteur des colonies